DEPARTEMENT
DES LANDES

DELIBERATION DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES GRANDS LACS

Délibération n° 2025-019
Election de la 3ème Vice-présidence

Nbre de Conseillers en excercice : 34
Nbre de présents : 27
Nbre de votants : 31
Nbre de procurations : 4
Date de convocation et d'affichage : 04/02/2025
Secrétaire de séance : DARMAGNAC Frédéric

L'an deux mille vingt-cinq, le onze février à 19h00

Le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle René Labat de Parentis-en-Born, sous la présidence de Madame DOUSTE Françoise, Présidente.

Présents : Mme BOUSQUET Marie-Hélène, M. COURNAU Jean-Michel, M. COUTURIER François, M. DIAZ Manuel, Mme DUBOIS Catherine, Mme GUERRO Florence, Mme LARREZET Hélène, M. PASCUTTO Philippe, Mme PONCHET Ascension, M. SUSO Jean-Michel, Mme DOUSTE Françoise, Mme CASSAGNE Patricia, Mme NADAU Marie-Françoise, Mme THOMAS Sandrine, M. RIMONTEIL Jean-Pierre, M. COMET Bernard, Mme GARDON Christine, Mme PINCÉ Laure, Mme RIGAL Nathalie, M. VIUDES Christian, M. CASTAGNÈDE Vincent, Mme SÉGAUT Céline, M. DARMAGNAC Frédéric, M COLMAGRO Ghislain, Mme AUBERT Roseline, M. LAINÉ Fabien, M. MINIAU Dominique

Procurations : Mme MALLO Caroline donne procuration à M. RIMONTEIL Jean-Pierre, M. SOULES Éric donne procuration à Mme NADAU Marie-Françoise, M. CRUCHANDEU Paul donne procuration à Mme THOMAS Sandrine, Mme PELTIER Virginie donne procuration à M. COURNAU Jean-Michel

Excusés : Mme PELTIER Virginie, Mme MALLO Caroline, M. CRUCHANDEU Paul, M. SOULES ÉRIC

Décision de l'assemblée :

Votants :	**31**
Pour :	**30**
Contre :	
Blanc :	**1**
Abstention :	

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250211-2025-019-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

Rapporteur : Mme DOUSTE Françoise

Madame la présidente indique qu'il convient de procéder au remplacement de M. LAINÉ Fabien au poste désormais vacant de 3ème vice-président. Cette démission est officielle à compter de la date du courrier de Madame la Préfète informant la présidente de cette démission, soit le 22 novembre 2024.

L'article L.5211-2 stipule que les dispositions relatives à l'élection du Maire et des adjoints s'appliquent à l'élection du Président et des Vice-présidents : le/la Vice-président.e est donc élu.e par le conseil communautaire au scrutin secret et à la majorité absolue.
Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est déclaré élu.

Madame la Présidente désigne deux assesseurs : M. François COUTURIER et M. Christian VIUDES.

M. Fabien LAINÉ est le seul candidat. L'élection se déroule à bulletin secret.

Le résultat du vote est le suivant :

- M. Fabien LAINÉ : 30
- 1 bulletin blanc

M. Fabien LAINÉ est élu troisième vice-président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme, le 11 février 2025.

La Présidente,

Françoise DOUSTE

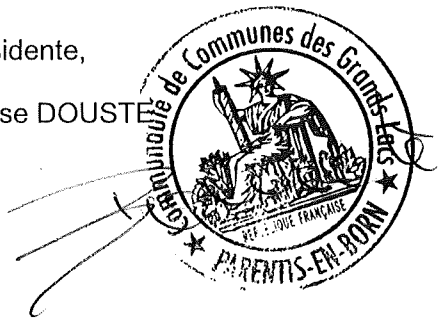

Document exécutoire à compter du : 20/02/2025
Transmis en Préfecture le : 20/02/2025
Affiché le : 8/02/2025
à Parentis-en-Born, le : 8/02/2025

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250211-2025-019-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025

PRÉFET
DES LANDES
Liberté
Égalité
Fraternité

Mont-de-Marsan, le 22 novembre 2024

Service de la citoyenneté

Bureau de la réglementation générale et des élections

Affaire suivie par : V. Descorps
tél : 05 58 06 59 02
pref-elections@landes.gouv.fr

La préfète

à

Madame la présidente de la communauté de communes des Grands Lacs

Centre administratif

29 Avenue Léopold Darmuzey

40160 PARENTIS-en-BORN

(copie à M. le maire de SANGUINET)

Objet: démission de M. Fabien LAINÉ, 3ème vice-président.
Réf : Lettre de démission de M. LAINÉ en date du 18 novembre 2024.

Je vous informe que j'ai accepté la démission de M. Fabien LAINÉ de sa fonction de vice-président au sein de la communauté de communes des Grands Lacs. Cette démission est définitive à compter de ce jour. M. LAINÉ conserve son mandat de conseiller communautaire.

Je vous serais obligée de bien vouloir assurer la notification de cette décision à tous les membres du conseil communautaire.

Conformément aux dispositions des articles L2122-14 et L5211-2 du CGCT, le conseil communautaire doit être convoqué pour décider de pourvoir ou non au remplacement du poste de vice-président vacant dans le délai de quinzaine.

S'il décide de ne pas y pourvoir, le conseil doit délibérer pour la réduction du nombre de vice-présidents ; les vice-présidents suivants remontant automatiquement d'un rang.

S'il décide de le remplacer, le conseil élit un nouveau vice-président ; le conseil peut, par délibération, décider que le nouveau vice-président occupera le même rang que le vice-président qui a démissionné, soit qu'il prendra rang à la suite des vice-présidents en fonction.

Vous me transmettrez la délibération et le tableau du conseil communautaire mis à jour ainsi que le procès-verbal d'élection d'un vice-président.

Très cordialement.

La préfète,

Françoise TAHÉRI

Préfecture des Landes
26 rue Victor Hugo
40021 MONT-DE-MARSAN
Tél. : 05 58 06 58 06
www.landes.gouv.fr

Accusé de réception en préfecture
040-244000873-20250211-2025-019-a-DE
Date de télétransmission : 20/02/2025
Date de réception préfecture : 20/02/2025